

Le Fau de Peyre

**Estat contenant le denombrement
des chefs de famille de la paroisse du Fau de Peyre
domiciliés dans ladite paroisse avec leurs qualités
et professions pour l'année mil sept cens (*deux*)**

Lou Fau

La veuve de Me Jean Trical, notaire
chargée de cinq enfans, trois filles & deux garçons taxée 1 Livre 12 sols

Jean Goty menager,
Sa femme cinq enfans & **Anne**
Bastide sa belle sœur taxé 17 Lires

Antoine Fournier menager
Sa femme & cinq enfans taxé 9 Livres 12 sols

Jean Chardayré artisan
Son fils marié et une sœur 5 L 6 s

Jean Tournemire artizant
sa femme & deux garçons 3 L 12 s

Pierre Poulaliou artizant
sa femme 1 L 1 s

Jean Aubert
Sa femme et trois enfans 0 L 11 s

Salelles

Guillaume Prouzet menager
a la place de **Jeanne Bousharenc** sa mère,
deux frères et deux soeurs 9 L 11 s

Jean Prouzet son frère 0L 11 s

Jean et Guillaume Boyssonade

frères, travailleurs

3 L 3 s

Guillaume Boissonade

artizant

sa femme et deux filles **Claude et Jeanne**

Boissonades ses sœurs

3 L 3 s

Pierre Boussuge

Pour **Antoinette Breschet** chargé

De quatre enfans et un beau frere

Son beau frere

4 L 5 s

2 L 2 s

Jean Boissonade

travailleur

sa femme et quatre enfans

1 L 12 s

Jacques Gotty

artizant

4 L 16 s

Pierre Ponsounailhe

artizant

sa femme et deux enfans

ses deux beau frères taxés

4 L 5 s

3 L 3 s

Jean Tournemire

archer

chargé de deux enfans

1 L 12 s

Antoinette Fournier

veuve

de **Anthoine Fontunie** & deux sœurs

0 L 5 s

Antoine Fournier

travailleur

et un frère

1 L 12 s

Antoine Fournier

travailleur

sa femme, un garçon

0 L 10 s

Charmals

Pierre Chastang

menager

son fils marié, sa femme, cinq enfans

8 L 10 s

André Bros

menager

Sa filhe mariée, sa femme, cinq enfans

6 L 18 s

Jean Gizard

artizant

Sa femme, deux enfans et un frère 3 L 3 s

Pierre Dallo artizant

Sa femme et une filhe 2 L 12 s

Jean Chauvet travailleur

Sa femme et deux enfans 0 L 0 s

Las Gouttes

Estienne Bousquet menager

sa femme, une tante veuve
deux beau frères, trois belles soeurs 9 L 0s

Louis Astier menager

sa femme, son fils marié et trois enfans 8 L 10 s

Jean Boulet artizant

sa femme et deux enfans 1 L 12 s

Guillaume Chardayré pauvre

Une filhe mariée chargée de quatre enfans 0 L 0 s

La Baraque

Pierre Chardayré menager

sa femme et quatre filhes 6 L

Lou Sailhens

François Gevaudan menager

sa femme et sept enfans 17 L

Jean Fournier artisan

4 L 5s

Pierre Fournier artisan

a une soeur 2 L 2 s

Antoine Salles artisan

Sa femme et un enfant 6 L 7 s

Jean Fanguin travailleur

Sa femme et un enfant 1 L 10 s

Antoine Chardayré

Sa femme et une fille mariée

8 L 10 s

Jean Gailhard menager

Sa femme, sa mère et deux filles

17 L

Anthoine Bonnal notaire, sa femme

n'ayant point du bien

5 L 6 s

La veuve de Jean Magne

Chargée de cinq enfans

2 L 2 s

Baptiste Gizard pour feu **Antoine Bros**

sa femme, sa belle mère et deux belle sœurs
ayant trois enfans siens

5 L 6 s

La veuve de Pierre Dumazel

Sa belle fille avec deux enfans,
trois garçons qui travaillent, taxés

3 L 3 s

Lou Puech

Jean Ponsounailhe

menager, sa femme et un enfant

17 L

Catherine Bros veuve de menager

Une fille, un fils et un beau frère

15 L 7 s

Pierre Prouzet menager

Ses deux frères

6 L 7 s

4 L 5 s

Pierre Gachon travailleur

Sa femme et trois enfans

2 L 2 s

Le Chambon

Pierre Bonnefoy menager

sa femme et cinq enfans

17 L

Blaize Breschet travailleur

& sa femme et trois enfans

1 L 2 s

Baptiste Borie et son gendre

leurs femmes, un beau frère

une belle sœur et deux enfans 4 L 5 s

Pierre Fournier travailleur
sa femme et trois enfans 0 L 0 s

Blaize Gizard menager
Son fils vef et trois filles 4 L 5 s

Vareilhes

Antoine Chauvet menager
sa femme et trois enfans 15 L 7 S

Durand Ambert artisan
pour **Jeanne Chabanon** sa femme
deux enfans, deux sœurs et un frère 4 L 5 s

Jean Ambert menager
Sa femme & quatre enfans 8 L 10 s
Sa sœur taxée 1 L 12 s

Antoine Boissonnade
Menager, sa femme, 4 enfans 6 L 7 s
son beau frère & sa belle soeur taxés 1 L 12 s

Antoine Bonnefoy
artisan, a présent **Jean Bonnefoy**
sa femme et sa mère 3 L 3 s

Antoine Breschet
artisan pour Marie Muret
sa femme, trois enfans, sa belle mère 2 L 2 s

Antoine Bouchard
artisan pour Catherine Bastide
sa femme, quatre enfans, une belle soeur 6 L 17 s

Granigoules

La veuve de **Guillaume Chauvet**
menagere, chargée de dix enfans 6 L 7 s

Antoine Astruc menager

sa femme, quatre freres, trois soeurs

10 L 12 s

Rimeyzenc

Jean Tardieu menager

sa femme, six enfans, chargé d'affaires

17 L

Jean Breschet menager

sa femme, trois enfans, trois soeurs
trois freres taxés

6 L 7 s

3 L 3 s

Jacques Bros fils a Jean,

menager, un frere, deux soeurs
un oncle, taxé

12 L 15 s

6 L 7 s

Jean Bonnet artizant

deux garçons & deux filles

3 L 3 s

Vidal Jaubert artizant

sa femme & trois enfans

3 L 3 s

Antoine Bros artizant

sa femme, trois enfans, deux beau frères
et deux belle soeurs

3 L 3 s

Antoine Astruc menager

sa femme, deux garçons, trois filles

9 L

La veuve de Pierre Chastang

Artisant, un enfant

0 L 2 s

Jean Astruc artizant

sa mere, un frere & deux soeurs

2 L 2s

François Jaubert

menager, deux enfans, son pere
sa mere, un frere & une soeur

17 L

Jean Astruc dit Rastel

travailleur, sa femme & quatre enfans

0 L

Antoine Chastang

sa femme & quatre enfans, pauvre

0 L

Blaize Boyssonade

travailleur, sa femme & un enfant 0 L

Jeanne Prouzet, travailleur 0 L

Izabeau Dallo veuve
trois enfants, travailleur 0 L

Marguerite Fournier
Veuve, trois garçons, travailleur, une fille 1 L 12 S

Beauregard

Jacques Muret menager
Un garçon, une fille 12 L 15 S

Jean Rouviere artizant
sa femme, trois enfants 2 L 2 s

Antoine Birou artizant
Un fils marié, sa femme 5 L 6 s

Guillaume Pagès menager
un garçon et une fille 17 L

Pierre Planchon artizant
sa femme, deux enfants 2 L 2 s

Guillaume Cournut artizant
sa femme, un enfant 4 L 5 s

Jean Delort travailleur
sa femme, trois enfants 2 L 2 s

Guillaume Chardayré
sa femme, trois enfants, Pauvre 2 L 12 s

Jean Chardayré menager
sa femme, quatre enfants, une belle soeur 8 L 10 s

Izabeau Astruc veuve
quatre enfants, une belle soeur 1 L 1 s

La veuve **d'Estienne Rieutort**
artisan, trois enfants 2 L 2 s

Jean Crouzet menager
sa femme, deux garçons, une fille 8 L 10 s

Jean Montaignes travailleur
sa femme 2 L 2 s

Augustin Boudon travailleur
sa femme, quatre enfans 1 L 1 s

Jean Gabriac artisan
et une soeur 5 L 6 s

Marie Boudes et sa fille 2 L 1 s

Estienne Clavel pauvre
sa femme, trois enfans 0 L

Pierre Jamme travailleur
Pour Margueritte Pagès sa femme, quatre enfans 1 L 12 s

Pierre Reversat menager
sa femme, quatre enfans 10 L 12 s

Pierre Bonnet artisan 4 L

Denis Esgouy sa femme
Trois filiastrès et une filiastrè 2 L

Jean Fournier menager
sa femme, quatre enfans, sa belle mere, deux belle soeurs 9 L 12 s

Jean Breschet et **Antoine Pagès**
Beau père et beau fils, menagers
sa femme, deux enfans, un beau frere, une belle soeur 14 L 17 s
Ses freres, taxés 2 L 2 s

Jean Roure artisan
deux enfans 3 L 3 s

Estienne Rieutort artisan
sa femme, trois enfans, scavoir un du premier mariage
et deux du dernier 8 L 10 s

Antoine Bros menager

un enfant 8 L 10 s

Aldebert Certo

sa femme, une soeur 2 L 2 s

Jean Muret travailleur

sa femme 1 L 12 s

Durand Certo pauvre

sa femme, un enfant, sa mère 0 L

Pierre Savaric menager

Sa femme, trois enfans 4 L 5 s

Guillaume Reversat travailleur

Sa femme, quatre enfans 0 L

Rimeyzette

Antoine Pagès menager

Sa femme, deux garçons, une fille 17 L

Guillaume Bonnet artisan

Sa femme, six enfans 1 L 1 S

Antoine Chastang charpantier

Sa femme 1 L 12 S

Comme total le present rolle, cinq cens quatre vingt onze livres
douze sols, douze deniers

591 L 12 s 11d

Commissaires deputedés par le Roy et par les etats generaux de la province de Languedoc tenus a
Carcassonne **l'année dernière 1701**

Veu le Rolle cis dessus

Nous ordonnons que les comprins et nommez en iceluy payeront chacun leur cottisation en
quatre termes egaux scavoir le premier au quinziesme avril , le second au premier juillet et le
troisiesme au premier octobre et le quatriesme au dernier decembre prochain auquel payeront et
seront contraint au rigueur et privileges portés par les precedentes impositions de la cappitation
mesme par saizies faisant scavoir aux collecteurs quils sont tenus de toutes sequestrations
suivant l'ordonnance de l'intendant. **Fait a Mende le dernier mars 1702**

Delamoignon, ? Chevalier, ? Morangies, ?